



Accueil à la piscine – Activité prénatale

Futures mamans déjà inscrites

- Sortir le classeur « pré/post » de la « petite caisse »
- Quand une future maman arrive, tamponner sa « feuille bleue » s'il reste des cases vides parmi les séances déjà payées

Achat de séances complémentaires :

- Récupérer le chèque et le glisser dans une pochette vide du classeur (tarif : voir verso)
- Compléter la « feuille bleue » en indiquant la date d'achat du lot de séances

Nouvelle inscription

La future maman a normalement fait la préinscription sur internet et a imprimé son dossier. Elle doit donc fournir :

- La fiche d'inscription préremplie **datée et signée**
- Un **certificat médical** d'absence de contre-indication aux activités en piscine **pendant la grossesse**
- Un **chèque** (tarif : voir verso)
- Un **justificatif de domicile** récent (si tarif Villeurbannaise)

Si le dossier est complet

- **Remplir puis donner** une « feuille bleue »
- **Tamponner** une séance si la personne va dans l'eau
- Ranger les documents et le chèque dans une pochette vide

Si le dossier est incomplet

Il faudra qu'elle revienne avec le dossier complet

Informations diverses

Les activités prénatales et postnatales ont lieu **le samedi de 13h05 à 13h50 et le dimanche de 12h10 à 12h55.**

Ces horaires correspondent à l'heure du début des activités. Se présenter une dizaine de minutes avant à la piscine pour se changer.

En ce moment, **l'association n'est pas en mesure de proposer des séances toutes les semaines. Il faut donc consulter régulièrement le planning des séances** : splash.bbalo.fr/planning-pp *ou scanner* :

Le **bonnet de bain** est obligatoire.

Avant d'entrer dans l'eau, un passage à la douche **savonnée** est obligatoire pour tous.



Les femmes participant à l'activité pré- ou post-natale et habitant Villeurbanne recevront en fin d'année scolaire un dossier pour inscrire, si elles le souhaitent, leur bébé pour la saison suivante.

Tarifs

Pour une **première carte de 5 séances** :

- 65 € pour les villeurbannaises,
- 70 € pour les non-villeurbannaises.

Carte de **5 séances supplémentaires** :

- 45 € pour les villeurbannaises
- 50 € pour les non-villeurbannaises

Les séances doivent être utilisées dans la limite d'un an après la date d'inscription.

Les séances non utilisées sur une carte ne sont pas remboursées et ne sont pas cessibles à une tierce personne.

Les séances prénatales sans présence de psychomotricienne ne sont pas "décomptées" de la carte.

Les séances **ne peuvent pas être utilisées pour l'activité « bébés nageurs ».**

Pour le papa qui souhaite accompagner la future maman, c'est gratuit !